



Les Cordeliers  
1, rue Aspirant Jan  
05105 BRIANÇON cedex  
Tél. 04 92 21 35 97  
Fax 04 92 20 38 90  
accueil@ccbrianconnais.fr  
www.ccbrianconnais.fr

**DELIBERATION**  
**N° 2013-138 du 10 décembre 2013**

**OBJET : FONDS DE CONCOURS 2013**  
**VILLARD SAINT PANCRACE**

*Rapporteur : M. le Président*

Le 10 décembre 2013 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 04 décembre 2013 en la salle du Conseil Les Cordeliers sous la présidence de M. Alain FARDELLA

Nombre de conseillers en exercice : 40

Présents : 28 (jusqu'à la délibération n°2013-149)  
29 (de la délibération n°2013-150 à la délibération n°152)

Nombre de pouvoirs : 5 (jusqu'à la délibération n°2013-149)  
4 (de la délibération n°2013-150 à la délibération n°152)

Votants : 33

*M. Jean-Pierre SEVREZ est nommé secrétaire de séance.*

**Etaient présents :** M. Gérard FROMM, Mme Francine DAERDEN, M. Maurice DUFOR, Mme Nicole GUERIN, M. Mohammed DJEFFAL, Mme Marie MARCHELLO, Mme Marie-Hélène PONSART, Mme Renée PETELET, M. Claude JIMENEZ, Mme Mireille FABRE, M. Bruno DAVANTURE, M. Christian FERRUS, M. Jean-Pierre SEVREZ, M. Alain FARDELLA, M. Philippe MICHELON, Mme Christine VALLA, M. Pierre BOUVIER, M. Guy HERMITTE (à partir de la délibération 2013-150), M. Marc FORNESI, M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC, M. Jacques DEYME, M. Pierre LEROY, M. Henry RAOUX, M. Roger PERINET, M. Patrick REY, M. René SIESTRUNCK, Mme Nicole MATHONNET, Mme Laurence FINE, Mme Brigitte BOREL.

**Avait donné pouvoir :** M. Jean-Louis FAURE à M. Jean-Pierre SEVREZ  
M. Roger GUGLIELMETTI à M. Pierre BOUVIER  
M. Guy HERMITTE à M. Marc FORNESI (jusqu'à la délibération n°2013-149)  
M. Xavier CRET à Mme Nicole MATHONNET  
Mme Estelle ARNAUD à M. Pierre LEROY

**Etaient excusés :** Mme Catherine VALDENNAIRE et M. Thierry DUCURTIL

**Vu** la loi n°2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales,

**Vu** la circulaire NOR/LBL/B/04/10075C du 15 septembre 2004, portant mise en œuvre de la loi n°2004-809,

**Vu** les articles L 5214-16, L 5215-26 et L 5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération du 3 octobre 2013 du Conseil Municipal de la Commune de Villard Saint Pancrace,

**Considérant** la volonté manifestée par la Communauté de Communes du Briançonnais, de participer au financement, tant en investissement qu'en fonctionnement, d'équipements à caractère communal, mais dont la réalisation ou le fonctionnement ont un impact à l'échelle du Briançonnais,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 25 novembre 2013,

Vu l'avis favorable de la Commission « Administration Générale et Finances » en date du 26 novembre 2013,

### **Le Conseil Communautaire à l'unanimité**

- Répond aux sollicitations de ses Communes Membres et constitue un Fonds de Concours ayant vocation à assurer la part communautaire du financement d'équipements et d'opérations ayant un impact à l'échelle du Briançonnais,
- Décide du versement au titre du Fonds de Concours 2013 :
  - à la Commune de Villard Saint Pancrace à hauteur de 32 242 € pour le financement des travaux de gros œuvre du pôle social, conformément aux plans de financement suivants :

<b>Intitulé de l'opération:</b>	<b>Gros œuvre du pôle social</b>	
<b>Cout de l'opération</b>	<b>691 717.48 €</b>	<b>HT</b>
Subventions	Montant	
DETR	166 000.00	
Département	159 100.00	
Région	69 171.74	
Autres		
<b>Total Subventions</b>	<b>394 271.74 €</b>	<b>57 %</b>
FCIC 2013 CCB sollicité	32 242.00 €	4.66%
Autofinancement de la Commune	265 203.74 €	38.34%

- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget « Général » 2013 de la Collectivité,
- Sollicite des Communes attributaires du Fonds de Concours, qu'il soit fait état dans tout support de présentation des opérations décrites ci-avant, de la participation financière de la Communauté de Communes du Briançonnais et de son montant.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme  
Le Président,



Alain FARDELLA.



Date affichage : 13 DEC. 2013